

Préavis N°12-2025

Budget 2026 EnJeu selon MCH2

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse dans sa séance du 3 décembre 2025.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons, ci-après, le budget pour l'exercice 2026 de notre Association. Il vous est soumis conformément à l'article 14 de nos statuts.

Préambule

L'Association Intercommunale Enfance & Jeunesse (EnJeu) a pour mission de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire et de l'accueil de jour de Rolle et environs, ainsi que de gérer la bibliothèque intercommunale pour les 11 communes associées, à savoir : Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin et Vinzel.

Le budget annexé s'articule autour de trois volets : le premier dédié à la Bibliothèque, le second aux activités Scolaires, et le troisième à l'Accueil de Jour.

Les points essentiels à relever :

- **Passage du plan comptable MCH1 à MCH2**

Le budget 2026 est présenté dans le nouveau format MCH2, intégrant de nouvelles fonctions ainsi que de nouveaux comptes de charges et de produits. En raison de la complexité de cette évolution, il n'est pas possible d'établir une correspondance directe avec les comptes MCH1. Toutefois, une comparaison de la participation des communes peut être effectuée afin de vérifier le montant demandé. Il convient également de souligner que ce budget a été élaboré au plus près des besoins des différents secteurs, bien que certaines adaptations pourraient être nécessaires lors du bouclage des comptes.

- **Intégration de la Fondation**

Au 1^{er} janvier 2026, le personnel de la Fondation des centres de vie infantile de Rolle sera intégré au sein d'EnJeu, le budget détaillé de la Crèche la Barcarolle, la Crèche la Girolle, l'UAPE la Barcarolle, l'UAPE Arc-en-ciel et l'UAPE la Bande'Rolle figure désormais au budget 2026.

- **Formation**

La stratégie de formation 2026 continue de consolider les compétences tout en assurant le maintien des aptitudes opérationnelles nécessaires à l'utilisation des plateformes informatiques en constante évolution. Elle met également l'accent sur le développement de nouvelles compétences,

notamment dans le domaine de la communication, afin de répondre toujours plus étroitement aux besoins de l'Association.

- **Politique salariale**

La mise en place d'une politique salariale juste et adaptée à la culture de l'Association a été mise en place en 2025 pour assurer la pérennité et la sérénité de ses activités. Elle s'appuie sur trois grilles salariales distinctes : l'une pour le personnel éducatif (FSAE), la deuxième pour le personnel d'intendance en accueil de jour (CPP) et la troisième pour le personnel non éducatif (barème EnJeu).

L'IPC a été estimé à 0.5% d'après les informations qui étaient à disposition au courant de l'été. Il est intégré dans le calcul du budget 2026.

- **Frais de réceptions et manifestations**

Une fête du personnel sera organisée courant 2026 afin de réunir les collaborateurs d'EnJeu et de la Fondation, dans une volonté de renforcer la cohésion d'équipe et de favoriser un environnement de travail collaboratif et constructif. Initialement budgétée en 2025, cet événement a finalement été reporté à l'exercice 2026.

Par ailleurs, EnJeu célébrera ses 10 ans en 2026. Un budget a été alloué à cette occasion afin d'organiser un événement rassemblant l'ensemble des parties prenantes et mettant en valeur l'enfance et la jeunesse.

- **IT - Frais informatique**

En complément au budget 2026, plusieurs postes majeurs feront l'objet d'un préavis spécifique. Une attention particulière sera également portée à l'amélioration de la sécurité, avec des investissements envisagés dans ce domaine tel qu'un nouvel anti-virus et l'acquisition d'un logiciel de gestion et de surveillance des ordinateurs à distance.

Par ailleurs, l'analyse initiée en 2025 en vue de réduire les coûts liés aux prestataires externes se poursuit dans une logique d'optimisation continue, avec la perspective de générer des économies à moyen terme. Il convient toutefois de relever qu'EnJeu ne dispose que d'un seul Spécialiste IT. Dans ce contexte, et afin de garantir le partage des compétences ainsi que la transmission des connaissances relatives à l'Association en cas d'absence, le recours aux partenaires externes demeure indispensable.

- **IT - Frais de licence et hébergement**

Une augmentation de 20% est prévue pour les licences informatiques, en lien avec la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), la licence annuelle SWAS, le nouvel antivirus, ainsi que les licences de la plateforme informatique de l'Accueil de Jour, CSE-KIBE.

- **Clé de répartition**

Comme précédemment, la clé de répartition appliquée au budget de l'administration est fixée à 40% pour le Scolaire et 60% pour l'Accueil de Jour. Une analyse approfondie sera réalisée en 2026 sur cette clé de répartition.

Pour la répartition des charges en ce qui concerne les bâtiments, la clé de répartition tient compte des ETP et des mètres carrés.

La répartition des charges pour les structures à double occupation est la suivante :

- Bellefontaine, 79% crèche et 21% UAPE ;
- Le Cygne 38% crèche et 62% UAPE ;
- La Barcarolle 35% crèche et 65% UAPE.

Les charges communes sont réparties entre les structures selon le nombre de places autorisées.

Volet 1 : Bibliothèque

Introduction

Lors de la mise en place de MCH2, il a été décidé de créer deux fonctions distinctes dans la comptabilité de la bibliothèque afin de séparer sa partie scolaire entièrement financée par le Canton et sa partie publique à charge des communes. Ainsi, les fonctions **219000 – Bibliothèque scolaire** et **321000 – Bibliothèque intercommunale** ont été créées à cet effet.

Le budget 2026 reste globalement stable par rapport à celui de 2025. Il affiche même une légère baisse, liée au fait que le budget 2025 avait été exceptionnellement rehaussé pour célébrer les 10 ans de la bibliothèque. L'équipe sera au complet à la fin de l'année 2025, ce qui permettra de démarrer 2026 avec un effectif pleinement opérationnel. Le nombre d'ETP reste inchangé par rapport à 2025, soit 4.9 ETP, dont 1.8 ETP dédiés à la partie scolaire.

Se référer au point 2 de la table des matières : Budget 2026 Activités de la Bibliothèque.

Volet 2 : Scolaire

Introduction

Le Secteur Ecoles ainsi que les coûts liés aux transports restent stables, sans changement significatif à signaler.

Le budget 2026 de l'Etablissement primaire (EP) et de l'établissement primaire et secondaire (EPS), transmis par les directeurs, a été vérifié et jugé conforme par le Secteur Finances. Aucune dépense inhabituelle ou excessive n'a été relevée, mais les montants ont été répartis différemment afin de s'adapter au nouveau plan comptable MCH2. Le Secteur Finances se charge de vérifier la conformité des dépenses de l'EP et l'EPS.

Le budget en annexe est construit autour de 23 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus :

Fonction 212001 :	Degré primaire
Fonction 213002 :	Degré secondaire
Fonction 217000 :	Bâtiment primaire
Fonction 217001 :	Bâtiment scolaire Gilly
Fonction 217002 :	Bâtiment scolaire Martinet A-C
Fonction 217003 :	Bâtiment scolaire Martinet F
Fonction 217011 :	Bâtiment scolaire Martinet D
Fonction 217012 :	Bâtiment scolaire Martinet E
Fonction 217021 :	Bâtiment scolaire Maupas
Fonction 217022 :	Bâtiment scolaire Martinet B
Fonction 217031 :	Piscine scolaire
Fonction 218070 :	Cantine de Rolle, Navirolle
Fonction 218071 :	Cantine de Mont-sur-Rolle, la Dînette
Fonction 218072 :	Cantines de Gilly, G'y Crock
Fonction 219101 :	Transport primaire
Fonction 219102 :	Transport secondaire
Fonction 219301 :	Camps et courses d'école primaire
Fonction 219302 :	Camps et courses d'école secondaire
Fonction 219900 :	Administration scolaire et bibliothèque
Fonction 219901 :	Patrouilleurs scolaires
Fonction 219902 :	PPLS
Fonction 433001 :	Service médical des écoles primaires
Fonction 433002 :	Service médical des écoles secondaires

Certaines de ces classifications font l'objet de commentaires plus précis, ci-après, pour souligner des points jugés significatifs par le CoDir.

Fonctions 217000 à 217003, 217011 à 217012 et 217021-217022 – Bâtiments

L'ensemble des bâtiments a été individualisé. Toutes les lignes avec la mention « immobilier » concernent les anciens comptes MCH1 504 – Immobilier (clé de répartition différente).

Fonction 217012 Bâtiment scolaire Martinet E, l'amortissement de l'aménagement prendra fin au 31.12.2026.

Fonction 218071 – Cantine de Mont-sur-Rolle, la Dînette

Une diminution de la fréquentation a été constatée à la cantine de Mont-sur-Rolle, diminution qui pourrait notamment s'expliquer par des mouvements de classes entre Perroy et Rolle. En outre, un montant de CHF 800.- de loyer, toutes charges comprises, est intégré au budget 2026 afin de répondre aux exigences de mise en conformité des locaux formulées par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE).

Fonction 218072 – Cantine de Gilly, G'y Crock

Dans le cadre de l'ouverture d'une classe spécialisée (CRPS) à Gilly, deux collaboratrices supplémentaires ont été affectées à la cantine afin de répondre aux nouveaux besoins en encadrement et en service. Leur



salaires est subventionné en partie par le Canton, dans le cadre du dispositif AILA (Aide à l'Intégration dans un Lieu d'Accueil) et le reste par la facturation aux parents.

Fonction 219900 – Administration scolaire et bibliothèque

La participation des communes n'apparaît pas systématiquement dans les fonctions 21xxxx mais est visible dans la fonction 219900. L'équilibre global des comptes du scolaire est garanti par cette fonction. L'endettement prévu fin 2026 se monte à CHF 33'400'100.- sur un plafond de CHF 60'000'000.-.

Se référer au point 3 de la table des matières : Budget 2026 Activités du Scolaire.

Volet 3 : Accueil de Jour

Type d'accueil	Structures	Lieu	Places autorisées 2024	Places autorisées 2025
Collectif préscolaire	Les Petits Bouchons	Luins	22	22
	Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	44	44
	La Barcarolle	Rolle	66	66
	Le Cygne (accueil urgence)	Rolle	15	15
	La Girolle	Rolle	44	44
	Total places préscolaires		191	191
Collectif parascolaire	Les Vents d'Anges	Gilly	36	36
	Les Vents d'Anges - Salle du Lac dès 15h		15	30
	Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	12	12
	La Barcarolle	Rolle	36	36
	La Grande Echelle	Mont-sur-Rolle	36	36
	L'Annexe de la Grande Echelle	Mont-sur-Rolle	15	15
	Le Prieuré	Perroy	48	48
	La Petite Poste	Dully	36	36
	Arc-en-Ciel	Rolle	48	48
	Le Cygne	Rolle	24	24
	La Bande' Rolle	Rolle	45	60
	Total places parascolaires		351	381
Familial pré- et parascolaire	Accueil Familial de Jour 33 accueillantes au 1.9.25	Présent sur tout le territoire sauf Tartegnin, Dully et Vinzel	260	216

Introduction

Dans le cadre du budget 2026, il a été décidé de financer certaines dépenses par le biais des fonds de réserve. Les fonds concernés sont les suivants :

Nom des Fonds	Compte MCH1	Compte MCH2	Disponible au 31.12.2024	Prélèvements à fonds de réserve 2026
Fonds de réserve Araere/Ajere	9281.00	2910.00	CHF 172'518.-	CHF 85'910.-
Fonds de réserve Les Petits Bouchons	9282.57	2910.05	CHF 21'750.-	CHF 21'750.-

L'utilisation de chacun de ces fonds est détaillée dans les points ci-dessous.

Par ailleurs, plusieurs demandes de mise en conformité ont été formulées par le SCAJE. Celles-ci seront également présentées dans les sections concernées.

MCH2 requiert une distinction entre les fonctions **préscolaire** et **parascolaire**. Chacune de ces fonctions est elle-même subdivisée en deux catégories : pédagogique et non pédagogique. La catégorie pédagogique est directement liée à la subvention octroyée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Les points essentiels à relever sont les suivants :

Evènements

- Le Cygne fête ses 50 ans ;
- La Grande Echelle fête ses 10 ans.

Un budget a été alloué à ces deux structures pour l'organisation d'une fête, conformément à une procédure validée par le CoDir. Cette manifestation, destinée aux usagers, familles et enfants, donnera lieu à une animation spécifique.

Mises en conformité demandées par le SCAJE

- La Grande Echelle est appelée à revoir l'organisation de ses locaux de manière à garantir le maintien de sa capacité d'accueil des enfants ;
- La Girolle doit repenser une partie de son espace intérieur. Elle prévoit l'achat de divers meubles afin d'optimiser l'agencement et d'améliorer l'espace de vie des enfants ;
- Les Vents d'Anges doit installer une porte entre la cantine et l'UAPE laissant un libre passage des enfants dans les locaux et offrant ainsi une confidentialité et de meilleures conditions de travail au sein du bureau de direction ;
- La crèche Les Petits Bouchons à Luins doit protéger certains angles et un pilier pour davantage de sécurité.



Aménagements, travaux à prévoir

- La Barcarolle doit restructurer et remplacer des jeux de jardins ainsi qu'ajouter des zones d'ombrage ;
- La crèche la Girolle procédera également au retrait d'un revêtement de sol hors d'usage dans son jardin, celui-ci représentant un risque pour la sécurité des enfants.

Aides au démarrage l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et FAJE

- La crèche Les Petits Bouchons percevra en 2026 CHF 90'000 de l'OFAS et CHF 33'000 de la FAJE ;
- Les Vents d'Anges percevront CHF 42'000 de l'OFAS.

Informations diverses

- La Bande'Rolle augmente de 15 places, notamment pour accueillir les 7-8P. Le loyer a été adapté en conséquence ;
- La participation financière des parents pour la projection budgétaire 2026 a été évaluée sur la base des 6 premiers mois de l'année 2025 ;
- Le nombre d'Accueillantes en Milieu Familial (AMF) est en baisse. EnJeu compte actuellement 33 AMF sur les 45 prévues dans le budget 2025. Pour 2026, 35 AMF sont prévues ;
- L'augmentation de l'enveloppe destinée aux Ateliers Vacances permettra d'organiser des semaines variées et culturelles, planifiées selon les attentes et besoins des jeunes et des familles, afin d'assurer un service de qualité à la population intercommunale.

Le budget annexé est construit autour de 17 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus pour toutes les structures :

Fonctions 218010/218011 :	Structure collective parascolaire Bellefontaine
Fonctions 218012/218013 :	Structure collective parascolaire le Cygne
Fonctions 218014/218015 :	Structure collective parascolaire la Barcarolle
Fonctions 218016/218017 :	Structure collective parascolaire les Vents d'Anges
Fonctions 218018/218019 :	Structure collective parascolaire la Grande Echelle
Fonctions 218020/218021 :	Structure collective parascolaire le Prieuré
Fonctions 218022/218023 :	Structure collective parascolaire la Petite Poste
Fonctions 218024/218025 :	Structure collective parascolaire l'Arc-en-Ciel
Fonctions 218026/218027 :	Structure collective parascolaire la Bande'Rolle
Fonction 218080 :	Accueil familial parascolaire
Fonctions 545010/545011 :	Structure collective préscolaire Bellefontaine
Fonctions 545012/545013 :	Structure collective préscolaire le Cygne (Jardin d'Enfants)
Fonctions 545014/545015 :	Structure collective préscolaire la Barcarolle
Fonctions 545016/545017 :	Structure collective préscolaire la Girolle
Fonctions 545018/545019 :	Structure collective préscolaire les Petits Bouchons
Fonction 545080 :	Accueil familial préscolaire
Fonction 545090 :	Administration AJ

Certaines de ces classifications font l'objet de commentaires plus précis, énumérés ci-après, pour souligner des points jugés significatifs par le Comité de Direction.

Fonction 545090 – Administration AJ

Pour rappel, le réseau doit remplir des conditions telles que définies par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) à l'art. 31 pour être reconnu par la FAJE. Une fois la reconnaissance accordée, le réseau élabore un plan de reconnaissance qu'il soumet à la FAJE pour validation. Celle-ci fixe ensuite des objectifs au réseau et lui attribue des subventions. Il est le seul répondant vis-à-vis de celle-ci. Une structure doit obligatoirement être affiliée à un réseau pour obtenir une subvention FAJE. Raison pour laquelle les subventions FAJE sont introduites et présentées sous la fonction 545090.

Les subventions de l'aide au démarrage de l'OFAS prennent fin au 31 décembre 2026 ou dès épuisement de l'enveloppe disponible. Dans le Canton de Vaud, cette enveloppe est désormais presque entièrement utilisée. En conséquence, aucun montant n'a été budgété pour les nouvelles demandes adressées par EnJeu, ces dernières restant en liste d'attente.

Personnel administratif Accueil de Jour et Administration scolaire et bibliothèque						
Fonction	Budget 2026			Budget 2025		
	ETP %	Scolaire %	Accueil de Jour %	ETP %	Scolaire %	Accueil de Jour %
Direction Générale	100	40	60	100	40	60
Assistante de Direction	80	32	48	80	32	48
Secteur Ressources Humaines	340	136	204	340	136	204
Secteur Finances	320	128	192	300	120	180
Secteur Administration & Projets	100	40	60	170	68	102
Secteur Ecoles	80	80	0	80	80	0
Assistante administrative	90	90	0	40	40	0
Secteur Accueil de Jour	100	0	100	100	0	100
Adjoint Accueil de Jour	60	0	60	0	0	0
Assistante de Secteur	70	0	70	70	0	70
Réception	50	20	30	50	20	30
Administration liste d'attente et gestion des apprentis	20	0	20	20	0	20
Spécialiste IT	100	40	60	80	32	48
Secteur Bâtiments et Sécurité	100	40	60	100	40	60
Apprenti (s)	100	40	60	100	40	60
Total	1710	686	1024	1630	648	982

La comparaison des charges entre 2025 et 2026 présentée dans ce tableau s'avère difficile en raison des changements organisationnels internes qui ont eu cours au sein de l'Administration d'EnJeu. L'intégration de la Fondation contribue à une lecture plus complexe des chiffres. Les éléments ci-dessous visent à faciliter la compréhension des chiffres.

Une hausse de 80 % des équivalents temps plein (ETP) est demandée pour 2026. Elle touche principalement l'Accueil de Jour (+0,6 ETP), conséquence directe de l'intégration du personnel de la Fondation et de l'augmentation du nombre de places, qui alourdissent mécaniquement la charge.

Par ailleurs, la charge accrue liée à la gestion informatique et la volonté de réduire les prestations fournies par les partenaires informatiques externes à l'Association justifie une augmentation de 0.2 ETP du poste de Spécialiste IT.

En 2025, différentes tâches ont été transférées du Secteur Finances vers le Secteur Ecoles, désormais sectorisé de manière transversale entre le Scolaire et l'Accueil de Jour. Cette réorganisation a nécessité un temps de transmission des compétences, qui sera finalisé en 2025.

Parallèlement, le Secteur Finances intégrera une collaboratrice de la Fondation en 2026, occupant un poste à 80%. Dans le même temps, une autre collaboratrice du Secteur Finances d'EnJeu prendra sa retraite en février 2026, entraînant une diminution de 70% des ressources disponibles. Malgré l'augmentation attendue de la charge, le Secteur Finances ne prévoit pas de remplacer ce poste, estimant que l'arrivée

de la collaboratrice venant de la Fondation permettra d'assurer la continuité des activités. Ainsi, bien que les ETP des Finances apparaissent en hausse entre 2025 et 2026, c'est une baisse des charges qui est attendue. Le salaire de la collaboratrice concernée, jusqu'alors réparti entre les structures de la Fondation, sera intégré directement au Secteur Finances.

Un bilan sera réalisé au cours de l'année 2026 afin d'évaluer la situation des ressources au sein de ce secteur.

La gestion de la réception a quant à elle été reprise par l'équipe du Secteur Administration & Projets et les ressources jusqu'alors utilisées à la réception se sont concentrées sur la charge administrative des Secteurs Ecoles et Bâtiments & Sécurité.

Il convient également de relever qu'un poste à 100% avait été sollicité pour le Secteur Administration & Projets en 2025. Finalement, il a été pourvu à 80%, entraînant une diminution de 0.2 ETP pour ce secteur.

Fonctions 218080 et 545080 - Accueil familial parascolaire et Accueil familial préscolaire

L'Accueil Familial de Jour est en recul et le budget 2026 prévoit un effectif total de 35 accueillantes. Notre réseau bénéficie de subventions de la FAJE, dont le montant est en baisse pour l'exercice 2026. La subvention étant calculée sur la base de la masse salariale des accueillantes.

Fonctions 218012/218013 – Structure collective parascolaire le Cygne

Pour célébrer ses 50 ans en 2026, le Secteur Accueil de Jour prévoit un budget de CHF 6'825.– afin d'organiser une fête familiale avec animations pour les enfants. Ce montant couvre à la fois le jardin d'enfant préscolaire et la structure parascolaire.

Fonctions 218014/218015 – Structure collective parascolaire la Barcarolle

Une restructuration des espaces extérieurs vieillissants est prévue, incluant le remplacement des anciens jeux de jardin ainsi que l'ajout de zones d'ombrage. Le coût total de cette intervention s'élève à CHF 45'360.–, réparti à hauteur de 65% pour la crèche et 35% pour l'UAPE. Ce montant sera financé par le biais du fonds de réserve compte MCH1 9281.00, compte MCH2 2910.00, en lien avec les comptes 218015.3144.00 et 545015.3144.00.

Fonctions 218016/218017 - Structure collective parascolaire les Vents d'Ange

La capacité d'accueil des Vent d'Ange a été augmentée de 15 places supplémentaires les après-midis. Cette extension devra être prise en compte sur l'ensemble de l'année 2026, portant la capacité totale à 66 places. Des films anti-chaaleur sur les vitres extérieures seront posés pour améliorer le confort thermique des locaux. L'installation de la porte ainsi que les films anti-chaaleur seront financés par le fonds de réserve compte MCH1 9281.00, compte MCH2 2910.00 en lien avec le compte 218017.3144.00.

Fonctions 218018/218019 – Structure collective parascolaire la Grande Echelle

La Grande Echelle célèbre ses 10 ans en 2026, il est prévu un budget de CHF 5'100.–.

Une augmentation de loyer et des frais de nettoyage est à prévoir, liée au déplacement de la cantine pour répondre à une mise en conformité exigée à l'issue de la visite du SCAJE.

Fonctions 218026/218027 – Structure collective parascolaire la Bande'Rolle

L'ouverture d'une salle supplémentaire permet à la Bande'Rolle d'accueillir 15 enfants de plus, pour une capacité totale de 60 places à midi et l'après-midi. Les 7-8P y sont désormais pris en charge depuis août 2025. Cette extension se traduit par une augmentation du loyer, des frais de nettoyage et des charges de personnel.

Fonctions 545012/545013 – Structure collective préscolaire le Cygne (Jardin d'Enfants)

Voir commentaire sous le parascolaire fonctions 218012/218013.

Fonctions 545014/545015 – Structure collective préscolaire la Barcarolle

Voir commentaire sous le parascolaire fonctions 218014/218015.

Fonctions 545016/505417 – Structure collective préscolaire la Girolle

La Girolle fera l'objet d'une mise en conformité à la suite d'une demande du SCAJE, accompagnée d'un projet de réaménagement intérieur. Par ailleurs, des travaux sont prévus pour retirer les dalles vétustes et réengazonner. Ces interventions seront financées par le fonds de réserve compte MCH1 9281.00, compte MCH2 2910.00, en lien avec les comptes 545017.3110.00 et 545017.3144.00.

Fonctions 545018/545019 – Structure collective préscolaire les Petits Bouchons

A la suite de la visite du SCAJE, une demande a été formulée pour protéger les angles vifs et notamment protéger un pilier porteur se trouvant au centre de l'espace de vie.

De plus, l'aménagement actuel des espaces sollicite fortement les murs de la structure. Afin de les préserver, une protection murale sera installée, les parois ayant déjà subi certaines dégradations liées à la vie collective. Ces interventions seront financées par le fonds de réserve compte MCH1 9281.00, compte MCH2 2910.00, en lien avec le compte 545019.3144.00. Le fonds de réserve Les Petits Bouchons sera dissout à fin 2026, compte MCH1 9282.57, compte MCH2 2910.05.

Se référer au point 5 de la table des matières : Budget 2026 Activités de l'Accueil de Jour.

Conclusion

En conclusion, le Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 3 décembre 2025 ;
- Vu le préavis du Comité de Direction ;
- Entendu le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'approuver le Préavis n°12-2025 Budget 2026 EnJeu selon MCH2, tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de Direction, dans sa séance du 6 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Enfance & Jeunesse



Sylvie Mary
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice Générale

